

L'ÉNERGIE

LA SITUATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a plus d'un an je déclarais que le gouvernement conservateur avait fermé la raffinerie Gulf de Montréal avec les conséquences suivantes: premièrement, perte injustifiée d'emplois des travailleurs au Québec; deuxièmement, augmentation de la sous-capacité de production au Québec; troisièmement, cadeaux aux multinationales et à certains amis de la haute finance; enfin, j'avais dit que le contribuable canadien et que le consommateur québécois en paieraient les frais, et ce à cause de la réduction de la concurrence au Québec. Ma question, monsieur le Président, est la suivante: Le rapport d'avril du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources établit que les pétrolières font deux fois plus de profits à Montréal qu'à Toronto. Est-ce que le ministre se rend compte que les consommateurs québécois paient aujourd'hui pour le geste honteux de son gouvernement?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au chef québécois du parti socialiste canadien qu'aujourd'hui dans la partie est de Montréal il y a plus de gens qui travaillent dans le secteur de la pétrochimie qu'au moment où il nous conseillait, dans le parti conservateur, sur la façon d'agir.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait faire cette remarque aux travailleurs de la Gulf qui ont perdu leurs emplois et aux consommateurs québécois qui, aujourd'hui, grâce à leur incurie paient le double du prix payé à Toronto. Quelle action concrète le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources entend-il prendre pour remédier à cette injustice envers les consommateurs québécois?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue n'a pas été dans la région de Montréal depuis quelque temps. Je serais fort surpris que les gens à Montréal paient deux fois le prix de l'essence par rapport à ceux de Toronto.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DONNER DES DIRECTIVES À PETRO-CANADA

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, premièrement, j'avais le plaisir d'être à Montréal hier même avec certains travailleurs de la Gulf; deuxièmement, je demanderais au ministre de prendre connaissance des statistiques de son propre ministère. Est-ce que le ministre entend donner des instructions claires et précises à Petro-Canada pour qu'elle intervienne afin de rétablir une saine concurrence au Québec, et ce pour le bénéfice de tous les consommateurs du Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons devancé les désirs de l'honorable député. Ce gouvernement a donné à Petro-Canada un mandat d'agir de façon commerciale à l'intérieur des lois canadiennes, pour assurer la concurrence.

Questions orales

LES PÉTROLIÈRES

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse, je ne sais pas si c'est au ministre de la Consommation ou au ministre qui défend les corporations plutôt, on va voir sur quel bord il penche. Face à l'incurie de ce gouvernement conservateur et à l'inaction depuis la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, dont M. Toupin était coupable, complice avec M. Masse, les conséquences aujourd'hui sont les suivantes: les consommateurs du Québec paient 11c. de plus le litre d'essence. Et le ministre vient de dire tantôt en réponse à mon collègue de Laval-des-Rapides qu'il était prêt à demander une enquête si six personnes du Québec en font la demande. Est-ce que le ministre est prêt, car effectivement six personnes ont écrit au commissaire enquêteur pour faire faire une enquête? De plus, je fais parvenir immédiatement par messenger une lettre au ministre. Et selon l'article de la loi qui autorise le ministre à demander lui aussi une enquête, est-ce que celui-ci est prêt à assumer ses responsabilités, à défendre les intérêts des Québécois face aux multinationales du pétrole et à demander lui aussi une enquête comme on lui en fait la demande aujourd'hui?

● (1425)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Le député aurait dû être attentif alors que je répondais à son collègue. J'ai précisé que cette enquête était en cours. J'ai la lettre en question. Elle m'a été livrée par les Postes canadiennes.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. Malépart: Monsieur le Président, la réponse du ministre confirme effectivement ce qu'on a dit depuis la fermeture de la Gulf, ce que le gouvernement admet aujourd'hui, et sa demande d'enquête, cela fait plusieurs jours que mon collègue l'a faite, et si aujourd'hui le ministre confirme qu'il y a une enquête, c'est que la vérité sort du sac, le gouvernement a eu tort.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, l'Association pour la protection de l'automobiliste a dénoncé l'attitude de Petro-Canada qui se veut le leadership et complice du gouvernement dans la hausse des prix dans les Cantons de l'Est, dans la région de Québec. Est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au lieu d'être un ministre d'inaction, serait prêt à prendre le téléphone, à appeler le président de Petro-Canada et lui dire: Mon cher garçon, la société Petro-Canada doit protéger les consommateurs canadiens. Vous avez le droit de faire des profits, mais non d'abuser des consommateurs en exploitant les gens par des hausses de prix abusives.